

Conseil d'Administration de la Chambre de Commerce pour 1912-13

PRESIDENT

M. ARMAND CHAPUT, de la maison "L. Chaput, Fils & Cie Limitée," 2, rue de Bresoles.

1er VICE-PRESIDENT

M. LE LIEUT.-COL. A. E. LABELLE, directeur-gérant de la "St. Lawrence Flour Mills Co. Ltd.," 1110, Notre-Dame Ouest.

2ème VICE-PRESIDENT

M. ADELARD FORTIER, Vice-président de la "Montreal Dairy Co.," 290, Ave Papineau.

TRESORIER

GEORGES GONTHIER, comptable expert, financier, de "St. Cyr, Gonthier & Frigon" et de "Gonthier & Midgley", 103, St-Frs-Xavier.

SECRETAIRE

M. W. U. BOIVIN, marchand, Vice-président du Conseil Fédéral de l'Association des marchands-détailleurs, président du Bureau Provincial de l'Association des marchands-détailleurs du Canada Inc., 791, Mont-Royal Est.

AVOCATS CONSEILS

M. LOUIS J. LORANGER, Conseil du Roi, Docteur en Droit, 99, St-Jacques.

M. FORTUNAT BOURBONNIERE, Conseil du Roi, Licencié en Droit, 76, rue St-Gabriel.

CONSEIL D'ARBITRAGE. — MM. Armand Chaput, Lieut.-Colonel A. E. Labelle, D. Parizeau, H. Laporte, Joseph Contant, Damase Masson, L. E. Geoffrion, H. A. A. Brault, C. H. Catelli, Isale Préfontaine, O. S. Perrault.

CONSEILLERS

M. Berthiaume Arthur, gérant général de "La Presse".

M. Gareau J. O., marchand de nouveautés, 1502, St-Laurent.

M. D'Argencourt L. O., épiciers, 379 St-Denis.

M. Granger Alph. A., libraire, de "Granger Frères, Limitée", 43, rue Notre-Dame Ouest.

M. Daoust Emilien, de la "Librairie Beauchemin, Limitée", 79, rue St-Jacques.

M. Gravel Ludger, négociant, 26, Place Jacques-Cartier.

M. Daoust Joseph, de "Daoust, Lalonde & Cie", 49, Carré Victoria.

M. Hardy A. H., de "Greenshields Limited", 17, carré Victoria.

M. Desmarteau Alexandre, liquidateur, 60, rue Notre-Dame Est.

M. Joubert S. D., de "Lamontagne Limitée", 238, Notre-Dame Ouest.

M. DeTonnancour L. C., marchand-tailleur, 61, Notre Dame Est.

M. Labrecque J. O., marchand de charbon, 141, rue Wolfe.

M. Drouin F. B., président de The Waldron Drouin Co., marchand de fourrures, 164, rue McGill.

M. Martin C. E., de "P. P. Martin & Cie", 336, St-Paul.

M. Ethier Joseph, de "Laporte, Martin & Cie", 568, St Paul.

M. Renaud Alphonse, de "Renaud, King & Patterson, Limited," marchand de meubles, 736, rue Ste-Catherine Ouest.

M. Filiatrault Joseph, de "Filiatrault & Lesage", 429, St Laurent.

M. Tarte Louis Joseph, président de la Cie de Pub. de "La Patrie", rue Ste-Catherine Est.

M. Frigon A. P., de "St. Cyr, Gonthier & Frigon", 103, St-Frs-Xavier.

M. Valiquette N. G., marchand de meubles, 477, Ste-Catherine Est.

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL EX-OFFICIO

ANCIENS PRESIDENTS

M. D. Parizeau, Ex-M. P. P., marchand de bois, 2395, rue St-Laurent.

M. H. A. A. Brault, ancien négociant, 325, avenue Decelles, Northmount.

M. l'ex-maire H. Laporte, président de la Banque Provinciale du Canada, épiciers en gros de la maison Laporte, Martin & Cie, Limitée, administrateur du Crédit Foncier franco-canadien, 564, rue St-Paul.

M. C. H. Catelli, Commandeur de la Couronne d'Or, 626 Ave. de l'Hôtel de Ville.

M. Joseph Contant, Doyen de la Faculté de Pharmacie de l'Université Laval, directeur de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, officier d'Académie, 231, rue Notre-Dame Est.

M. Isale Préfontaine, président de la Corporation de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, et Président d'Honneur de la Fédération des Chambres de Commerce de la Province de Québec, Transportation Bldg.

M. Damase Masson, négociant, 67, Bleury.

M. O. S. Perrault, directeur de l'Imperial Tobacco Co. of Canada, Limited, 900, rue St-Antoine.

M. L. E. Geoffrion, Commissaire du Havre de Montréal, 101, Sherbrooke Est.

M. Frédéric C. Larivière, Président "Larivière Inc.", 911, St-Laurent.

ANCIENS VICE-PRESIDENTS ET TRESORIER

L'hon. J. D. Rolland, Président de la Banque d'Hochelega, membre du Conseil Législatif de la Province de Québec, 18, rue St-Denis.

M. Ubalde Garand, banquier, de Garand, Terroux & Cie, 48, rue Notre-Dame Ouest.

M. A. Racine, de "Alphonse Racine & Cie", marchands en gros de nouveautés, directeur de la Banque Provinciale du Canada, 340, rue St-Paul.

M. L. J. A. Surveyer, quincaillier, 52, rue St-Laurent.

M. A. V. Roy, I. C., et Industriel, 224, rue St-Jacques.

M. J. B. A. Lanctôt, marchand de gants, 212, rue St-Laurent.

M. Joseph Fortier, fab. papetier, 210, rue Notre-Dame Ouest.

Président de la Chambre Syndicale de la Construction. — M. N. Simoneau, électricien, 582, Notre-Dame Ouest.

AUDITEURS. — MM. Henri Viau, 248, Notre-Dame Ouest; Rodolphe Bédard, 55, St-Frs-Xavier.

COMMISSIONS PERMANENTES DE LA CHAMBRE POUR 1912-1913.

Le président fait partie ex-officio de toutes les Commissions.

AFFAIRES MUNICIPALES. — MM. Isale Préfontaine, président; C. H. Catelli, T. Charpentier, Ludger Gravel, S. D. Joubert, J. O. Labrecque, H. Laporte.

FINANCES. — MM. Damase Masson, président; Alex. Desmarteau, Joseph Fortier, Geo. Gonthier, A. E. Labelle, J. B. A. Lanctôt, C. H. Martin.

AGRICULTURE ET COLONISATION. — Hon. J. D. Rolland, MM. Arthur Berthiaume, Etienne Blanchard, D. Parizeau, La. Jos. Tarte.

HAUTES ETUDES COMMERCIALES. — MM. Trefflé Bastien, Jos. Contant, Emilien Daoust, Geo. Gonthier, L. E. Geoffrion, H. Laporte.

BEURRE ET FROMAGE. — MM. Chs. Langlois, président; W. Champagne, L. O. D'Argencourt, Adélar Fortier, A. A. Labrecque, Z. Limoges, J. A. Vallancourt.

LEGISLATION. — Hon. N. Péroudeau, C.L., Président; J. A. Beaudry, Edmond Brossard, Alex. Desmarteau, A. E. Labelle, Ls. Jos. Loranger, C.R., F. Bourbonnière, C.R., O. S. Perrault.

BULLETIN. — MM. Joseph Contant, président; Emilien Daoust, A. J. de Bray, Geo. Gonthier, A. A. Granger, L. J. Loranger, Eugène Tarte.

MINES, BOIS ET FORETS. — MM. Léon Gagné, président; J. T. Armand, J. H. Dansereau, Octave Lemay, J. T. Marchand, L. Sohler, Alph. Renaud.

COMPTABILITE. — MM. A. P. Frigon, président; Rodolphe Bédard, Alfred Cinqmars, Alex. Desmarteau, P. H. Dufresne, C. A. Gagnon, Henri Viau.

NOUVEAUTES. — MM. Alph. Racine, président; J. N. Dupuis, L. C. de Tonnancour, F. B. Drouin, Jos. Filiatrault, J. O. Gareau, A. H. Hardy, Oscar Loisel, C. E. Martin.

CUIRS ET PEAUX. — MM. Joseph Daoust, président; Raoul Claude, F. B. Drouin, Paul Galibert, S. D. Joubert, J. B. A. Lanctôt, A. S. Lavallée.

PRODUITS CHIMIQUES. — MM. Henri Lanctôt, président; Arthur Décar, J. G. A. Filion, S. Lachance, A. J. Laurence, Paul J. Ledua.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET INDUSTRIES MANUFACTURIERES. — MM. A. V. Roy, président; Geo. Esplin, Jos. Fortier, A. A. Granger, A. E. Labelle, Fred. C. Larivière, Alex. Macheras, J. T. Marchand.

RECEPTION. — MM. Joseph Fortier, président; J. A. Beaudry, A. N. Brodeur, Adélar Fortier, Damase Masson, O. S. Perrault, Alph. Renaud, N. G. Valiquette.

ÉPICERIES ET PRODUITS ALIMENTAIRES. — MM. Joseph Ethier, président; L. O. D'Argencourt, L. E. Geoffrion, Nap. Gendreau, J. A. Labonté, Alex. Orsall, J. F. Sauriol.

TRANSPORTS, TELEGRAPHES ET TELEPHONES. — MM. C. H. Catelli, président; Alex. Desmarteau, L. E. Geoffrion, S. D. Joubert, A. E. Labelle, Damase Masson, J. P. Mullarkey, Isale Préfontaine.

EXPOSITIONS ET MUSEES. — MM. C. H. Catelli, Jos. Contant, J. A. Christin, L. C. de Tonnancour, J. O. Gareau, Thos. Gauthier, A. H. Hardy, Alex. Michaud, O. S. Perrault, Louis Perron.

VINS ET LIQUEURS. — MM. H. G. Bisson, Adhémar Delorme, Albert Hudon, L. Larue, F. X. St-Charles, L. A. Wilson.

FERS ET METAUX. — MM. Ludger Gravel, Alfred Jeannotte, I. L. Lafleur, Jos. Letourneau, Fred. C. Larivière, Alex. Prud'homme, L. J. A. Surveyer.

MEMBRES A VIE

Lord Stratheons et Mount Royal, L'Hon. Sir Lomer Gouin, Hon. Juge S. Beaudin.

MM. Fred. C. Larivière, C. H. Catelli, Isale Préfontaine, Ovide & Perrault, Joseph Fortier, U. Garand, Arthur C. Larivière, F. D. Shaheen, J. Arthur Villeneuve, Louis J. Loranger, C.R., Fortunat Bourbonnière, C.R.

Quelques-unes des Maisons que nous representons

Louis Roederer . Champagne . Reims
Societe Anonyme Dubonnet
Vin Tonique . Paris
Boulestin & Cie . Cognac . Cognac
Marie Brizard & Roger " "
V. Fournier & Cie " Châteaufort
A. Staub & Cie " Cognac
Mackie & Co. Scotch "WHITE HORSE" Leith
Stormonth, Tait & Co. . Oporto . Portugal
Societe Anonyme des Sources St-Louis
Eau Minérale . St-Yorre, près Vichy
L. A. Price & Cie
Conserves Alimentaires . Bordeaux
C. Brusson, Jeune Pâtes Alimentaires Villemur
United Alkali Co. Ltd.
Lessives, Produits Chimiques, etc., Liverpool

Notre assortiment de Vins et Liqueurs Fines est considérable et varié.
Nos prix sont toujours attractifs. Nos liqueurs sont garanties sous
tous les rapports.

Il est de l'intérêt des marchands d'obtenir nos prix et échantillons.

L. CHAPUT, FILS & CIE, Limitée
Epiciers en Gros et Importateurs MONTREAL

RENAUD, KING & PATERSON, LEE

COIN DES RUES STE. CATHERINE & GUY
Les hommes d'affaires et des professions libérales trouveront
le plus grand choix de MEUBLES de BUREAU et de
MAISON à notre magasin.



Nos PUPITRES, BIBLIOTHEQUES, CHAISES de bureau
TABLES et TAPIS, sont de qualité supérieurs et nos prix sont
très modérés.

Un bureau bien meublé inspire la confiance et
invite la clientèle.

VENEZ VISITER NOS SALLES D'EXPOSITION
NOUS SOMMES LES DEPOSITAIRES POUR LES FAMEUSES
BIBLIOTHEQUES A SECTIONS "MACEY"

OSCAR LOISELLE & CIE,

128, RUE ST-DENIS

Entre Ste-Catherine et Dorchester



Nos marchandises dans
tous les plus nouveaux
modèles, sont maintenant
toutes arrivées.

Vous y trouverez le
plus grand assortiment
de TWEEDS, DRAPS, etc
pour habillements et pa-
letots.

Nos modèles sont tout-
a-fait nouveaux et
nos prix sont
modérés.

Nous faisons aussi les cos-
tumes pour dames.

COUPE GARANTIE.

O. LOISELLE & Cie, MARCHANDS
-TAILLEURS

Tél. Bell Est 446

TEL BELL EST: 1075-1649

MARCHANDS: 238

B. P. 3 Station C

Labrecque & Pellerin

MANUFACTURIERS

DE

Confitures

Sirop,

Catsup, "King",

Caustique,

Lessive,

111, rue St-Timothée

Montréal

BULLETIN DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

DU DISTRICT DE MONTREAL.

13 Année

Montreal, Novembre 1912

No 11

DIRECTEUR : ARTHUR LEMONT, Bachelier ès-Sciences, Secrétaire-Archiviste.

Sommaire

	PAGES
Le Cinquième Congrès international des Chambres de Commerce	177
La loi d'immigration et la loi de naturalisation	187
Les entrepôts frigorifiques et le coût de la vie	187
La Poste à deux sous	188
Les droits sur le ciment	188
Loi de faillite uniforme	190
Les travaux de la Chambre	190

LE CINQUIEME CONGRES INTERNATIONAL DES CHAMBRES DE COMMERCE.

IL S'EST TENU A BOSTON DU 24 AU 28 SEPTEMBRE 1912.—CE FUT UNE GRANDE ET UNE BRILLANTE REUNION DES HOMMES D'AFFAIRES DU MONDE ENTIER.

Rapport de MM. C. H. Catelli, Joseph Forlier et Arthur Lemont, délégués de la Chambre à ce congrès.

Le 9 octobre le Conseil de la Chambre a pris connaissance du rapport de ses délégués au Cinquième Congrès international des Chambres de Commerce. Voici le texte de cet intéressant document :

Monsieur le Président,

Messieurs les conseillers,

Le 16 septembre, votre conseil décidait de prendre part au Vième congrès international des Chambres de Commerce qui allait se tenir à Boston, du 24 au 28 septembre; et investis de l'honneur d'être les délégués de notre institution à cette réunion mondiale, nous partions le 23 septembre pour Boston. C'est de cette mission que nous voulons rendre compte dans le rapport qui va suivre, que nous nous sommes efforcés de faire le plus élaboré que possible afin que notre Chambre recueille les renseignements divers qui peuvent lui être profitables.

I.—LA VILLE DE BOSTON.

Il n'est pas hors de propos, avant de rendre compte de ce qui s'est passé au congrès, de dire un mot de Boston où il s'est tenu; car nous avons recueilli là des notes dont nous serons heureux de vous faire bénéficier tous.

Boston, vous le savez, est la métropole de la Nouvelle-Angleterre, et la capitale de l'état du Massachusetts. C'est une des plus anciennes villes des États-Unis. Quoique la population même de Boston ne soit que de 670,000 d'après le recensement, il faut dire que cette population est en réalité de 1,500,000 si l'on tient compte que dans un rayon de 12 milles, quarante municipalités évoluent en quelque sorte, autour de Boston, et vivent de sa vie, de ses industries et de son commerce.

Boston fut fondée en 1630, par John Winthrop et un groupe de colons anglais venus de Salem. Le nom de Boston lui fut donné en souvenir d'une localité du même nom du Lincolnshire, en Angleterre.

Comme toutes les villes maritimes, Boston est un centre cosmopolite. On y trouve un mélange d'Anglais, d'Irlandais, d'Italiens, de Grecs, de Juifs, de Chinois et de divers autres types des anciennes races, un grand nombre de Canadiens et une colonie française.

Boston passe pour une des plus riches cités des États-Unis. Ses habitants ont plus d'argent par tête que ceux d'aucune autre ville américaine; et un vingtième de l'épargne totale des États-Unis est dans les banques de Boston. L'évaluation totale de Boston et des municipalités environnantes est de \$2,279,606,065, et le prélèvement annuel des impôts rapporte \$39,376,451. La richesse des Bostonnais vient surtout d'héritages transmis par les anciens grands marchands de cette ville qui se sont enrichis en faisant le commerce avec les Indes Occidentales. Ces fortunes ont grandi parce qu'elles ont été placées dans toutes les grandes entreprises qui ont développé le pays.

L'administration municipale de Boston est très simple et surtout composée d'un personnel peu nombreux. Jusqu'en 1909, le conseil municipal se composait du maire, de treize échevins et de soixante-quinze conseillers élus tous les ans par les électeurs des divers quartiers de la ville. En 1909, à la suite d'une enquête par une commission publique, on découvrit tant de malversations et de gaspillage que les hommes d'affaires demandèrent et obtinrent un nouveau régime municipal. En vertu de la nouvelle charte, le maire est élu pour quatre ans, mais on peut demander son rappel à la fin des deux premières années, s'il n'a pas répondu aux espérances de l'électorat. Son traitement est de \$10,000 par an. Le conseil municipal ne se compose plus que de neuf échevins élus par toute la ville, pour un terme de trois ans. Les pouvoirs du maire sont très étendus.

La police de Boston relève de l'administration de l'État, au lieu de celle de la cité; c'est ce qui explique que, dans toutes les municipalités qui environnent Boston et toutes les villes, les agents de police portent le même uniforme.

Des commissaires spéciaux nommés par le gouvernement de l'État, mais payés par la ville de Boston, s'oc-

cupent de l'administration des paires, de l'aqueduc, des canaux et égouts.

Le port est aussi confié à une commission indépendante de la cité et nommée par le gouvernement de l'état. Il en est de même pour le commerce des liqueurs.

Les écoles de Boston sont administrées par un comité de cinq citoyens, hommes et femmes, élus par le peuple et indépendant du gouvernement municipal. C'est l'état qui fixe la proportion exacte de l'impôt qui doit alimenter le fonds des écoles. Les commissaires d'écoles de Boston ne reçoivent aucun traitement, ni indemnité. C'est un surintendant payé \$10,000, par an qui a la direction immédiate des écoles.

Boston est une belle ville, et nous ne connaissons aucune ville du Canada qui lui ressemble. Elle a gardé un cachet d'antiquité avec ses rues étroites et tortueuses, en même temps qu'elle possède un air de ville moderne, dans la partie récemment construite. Il faut admirer les paires et les boulevards de Boston. Très peu de villes, en Amérique, en ont d'aussi beaux et d'aussi nombreux. Plusieurs d'entre eux sont convertis en de vastes gymnastes en plein air, où les enfants de la ville peuvent prendre leurs ébats, et faire de la culture physique.

Boston et ses banlieues sont desservies par un système de tramways des plus complets puisque ses lignes traversent la ville à la surface des rues, au-dessous et au-dessus. De cette façon, on arrive à décongestionner un peu le trafic. Les voitures des compagnies de tramways de Boston ne sont pas aussi confortables que celles du "Montreal Street". On paie cinq sous sur le tramway avec une correspondance; il n'y a pas de billets comme ici. Détail avantageux pour les Bostonnais, c'est qu'en vertu de sa charte, la compagnie de tramway ne peut percevoir plus que le prix d'un passage à chaque voyageur, de sorte que on peut parcourir toute l'étendue du système d'un point à l'autre, soit dix-sept milles, et cela pour cinq sous. A l'heure qu'il est, les lignes de tramways couvrent une superficie égale à 125 milles carrés. Le coût total de la construction du chemin de fer électrique élevé, souterrain, et à la surface, s'élèvera en 1914 à \$121,500,000. On peut avoir une idée de l'avantage d'un service de tramway souterrain quand on saura qu'on parcourt par cette ligne en huit minutes, la distance qu'il faudrait prendre vingt-cinq minutes à parcourir avec le tramway à la surface.

Les rues de Boston ne présentent pas comme les nôtres, l'aspect d'une forêt de poteaux. On n'y voit que les poteaux qui soutiennent le trolley, et encore a-t-on pensé à s'en servir pour l'éclairage des rues et pour indiquer du temps qu'il va faire ou de boîtes d'alarmes pour le feu.

Dans les rues de Boston, on ne rencontre pas, comme ici à tous les pas, des chiens errants qui nous barrent le chemin. A Boston, si on veut sortir avec son chien, il faut le retenir à la chaîne.

Une chose remarquable à Boston: c'est qu'on trouve des cimetières en plein coeur de la ville; on en trouve un rue Tremont, une des grandes artères; ce cimetière est entouré d'édifices de dix étages et bordé par le trottoir.

Il y aurait encore beaucoup d'observations à consigner dans ce rapport pour l'édification de notre administration municipale, mais cela nous mènerait trop loin.

Terminons ces quelques mots sur la capitale du Massachusetts en disant que son commerce d'importation et d'exportation s'est élevé en 1911 à \$189,575,378, dont \$13,913,325 pour les exportations et \$115,662,053 pour les importations; et on évalue à \$1,000,000,000, tout le commerce de gros et de détail qui s'y fait chaque année. D'autre part la production manufacturière de Boston atteint chaque année environ \$500,000,000. Les principales industries sont celles des chaussures, du cuir, des marchandises en caoutchouc, de la viande, de la fonderie, de la laine, du fer et de l'acier, de la construction des navires et de la fabrication des montres.

Il est aussi bon de rappeler que Boston a conquis le titre de "l'Athènes de l'Amérique" à cause de son goût pour les lettres, les arts et pour l'instruction. A Boston, on trouve la plus belle et la plus riche bibliothèque publique d'Amérique, on trouve un musée des Beaux-Arts d'une grande richesse, huit collèges et universités et six cents écoles. L'Université d'Harvard compte 6,000 étudiants; l'Institut de Technologie, 1500, appartenant à trente nations. Enfin disons que la population scolaire de Boston s'élève à 135,000 enfants, sans compter les banlieues.

Le port de Boston n'a de plus que le port de Montréal, que l'avantage d'être un des beaux ports naturels océaniques de l'Amérique, mais il n'a pas l'outillage du port de Montréal. Les délégués au congrès ont eu l'avantage de le visiter, et ceux qui connaissent notre havre, n'hésitent pas à proclamer qu'il est de beaucoup mieux pourvu de tout ce qui peut assurer la supériorité maritime.

Le port de Boston est sous la juridiction d'une commission composée de cinq membres nommés par le gouverneur de l'état; le salaire du président de la commission est de \$15,000 par an. Les quais sont généralement d'une longueur de 800 pieds et construits sur des pieux en chêne, avec un revêtement en béton de deux pieds au-dessous du niveau de la marée basse jusqu'au plancher des quais. Les bassins ont de 200 à 250 pieds de largeur avec une profondeur de 35 à 40 pieds à la marée basse.

Tous les quais et bâtiments sont construits à l'épreuve du feu. Il y a 6,000 arrosoirs épars dans le port, avec de nouveaux grands conduits à l'eau joints au service de la ville de Boston. Il y a aussi un service de pompes à incendie qui dessert les quais, avec des avertisseurs et indicateurs. On a construit à cette fin une citerne de 250 pieds de hauteur.

Le plus grand élévateur à grain de la Nouvelle-Angleterre se trouve à Boston. Il a coûté \$1,500,000 et sa capacité est de un million de boisseaux. Il a 269 pieds de longueur, 73 de largeur, et 185 de hauteur.

II.—LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BOSTON.

Après avoir parlé de Boston, il convient de faire mention de la Chambre de Commerce de Boston, à l'initiative de laquelle on peut attribuer en grande partie le succès du congrès.

La Chambre de Commerce de Boston existe depuis très longtemps, mais il n'y a que quatre ans qu'elle est devenue le corps puissant qui existe aujourd'hui. Avant 1908, il y avait trois grandes associations commerciales; la Chambre de Commerce, proprement dite, la Boston Merchants' Association et l'Associated Board of Trade.



Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence de terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la soeur du futur colon.

Devoir.—Un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédés uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa soeur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien, aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix \$3.00 l'acre. **Devoir.**—Devra demeurer six mois chaque année au cours de six ans à partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits de colon ou ne pouvant obtenir sa préemption, pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix \$3.00 l'acre.

Devoir.—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant \$300.

Charbon.—Les droits de mine de charbon peuvent être loués pour une période de 2 ans, pour un loyer annuel de \$100 l'acre. Un postulant ne peut en acheter plus de 2,500 acres. Royauté: cinq cents la tonne qui devront être reçus sur le charbon miné.

W. W. CORY.

Sous-ministre de l'Intérieur.

N.B.—La publication non autorisée de cette annonce ne sera pas payée.



Avez-vous assez de Telephones?

Vos employés ne doivent pas attendre que le téléphone soit libre, pour en faire usage.

Vos clients ne peuvent vous atteindre parce que la "La ligne est engagée".

"Le temps vaut de l'argent", si vous ne le réalisez pas, vos concurrents s'en rendent compte.

Demandez à notre département de contrats de vous faire un rapport sur votre installation. — cela vous paiera.

THE BELL TELEPHONE Company
of Canada.

INTERCOLONIAL RAILWAY

Vous trouverez un plaisir réel à lire les pamphlets des Chemins de Fer du Gouvernement Canadien

DE L'INTERCOLONIAL ET DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD

L'ancienne Capitale

Québec la plus vieille ville du nouveau monde, son histoire, sa romance.

La Ville des Loyalistes.

St-Jean, N. B. son présent et son passé. Sa superbe position et son avenir.

Halifax Historié

La Nouvelle Ecosse, principale dans le bon vieux temps, alors que l'argent coulait comme l'eau.

Le Jardin du Golfe.

La beauté estivale de l'île Prince Edouard.

Une partie du Canada que les Touristes ne peuvent manquer de voir.

Les pamphlets sont artistiquement faits et peuvent être obtenus gratis en écrivant au

Departement General des Passagers
Chemin de Fer INTERCOLONIAL

MONCTON, N. B.

Valises ••• Harnais ••• Sacoques •••

Valises pour Voyageurs de Commerce, faites sur commande



Selles, Couvertes pour chevaux,
Sacs de Voyages, Etc.

FABRIQUE DE

Jamontagne Limitée.

BLOC BALMORAL
RUE NOTRE DAME OUEST, MONTREAL, Can.

Fumez les CIGARETTES



SWEET CAPORAL

AVOCATS

J. B. Archambault J. A. Julien
A. Robillard C. R. Jos. B. Bérard
P. Beaudry G. Marin

**Archambault, Robillard, Julien, Bérard,
Beaudry & Marin**

AVOCATS et PROCUREURS
15, RUE ST-JACQUES, MONTREAL
Téléphone: Main 7593 Adresse Télégraphique: "Le Code"
7594 Codes A.B.C. & Watkins

Paul St-Germain, L.L.L. L. Guérin, L.L. B.
B.-P. Raymond.

St-GERMAIN, GUERIN & RAYMOND
AVOCATS

30, rue St-Jacques, MONTREAL
Tel. Bell Main 5154-5155

Edmond Brossard
AVOCAT

Etude légale LeBlanc, Brossard & Forest

Edifice DU Credit Foncier

Tel. Main 315 25, St-Jacques Montreal

William H. Cox Frank E. McKenna J. B. Walsh

Stuart, Cox, McKenna & Walsh

Notaires, Commissaires, Etc.

Edifice Dominion Express.

Rue. St. Jacques. Montréal

Gouin, Lemieux, Murphy & Bérard
AVOCATS

Edifice Banque de Québec, Montréal

Sr. J. Gouin, C. R. Hon. R. Lemieux, C. R.
D. K. Murphy, C. R. Hon. L. P. Bérard, C. R.
Antonio Perrault, L.L.L. J. H. Dillon, B. C. L.

F. W. Hildard, C. R. Louis Boyer, C. R.
Louis Gosselet, B.C.L. Hon. E. Dan Lurand, C. R.

HIBBARD, BOYER & GOSSELIN
AVOCATS

Tel. Main 1453
Le. Main 2635 112, rue St-Jacques, Montréal

D. McAvoy, C.R. Yvon Lamontagne.

McAVOY & LAMONTAGNE
AVOCATS

Suivent les Cours du District d'Ottawa
Chambre 104, Tel. Main 7591-7191

52 St Jacques. Montréal

Tel. Bell Main 2279.

A. PAPINEAU MATHIEU

De la Société Légale Mullin & Mathieu

AVOCAT

401 et 402, Edifice de la Banque d'Epargne

180, rue St-Jacques, MONTREAL

Cable Address "Dongor"

L. A. Rivet, K. C., Bell Telephone: Main 7598
E. G. Glass, 7599
John A. Sullivan,

Rivet, Glass & Sullivan

Advocates, Barristers, Solicitors and Commissioners

Trust & Loan Building

30 St. James Street, Montreal

Tel. Main 7739

E. FABRE SURVEYER, C. R.

AVOCAT ET PROCUREUR

Edifice Dominion Express Montréal

Correspondants a New York:

MM. DALY, HOYT & MASON
AVOCATS, 15, rue William

INGENIEURS-CIVILS

TEL. BELL MAIN 8240

DE GASPE BEAUBIEN

B. S. McGill

A. Ass. C. S. C. E. - M. Ass. A. I. E. E.

INGENIEUR-CONSEIL

Estimés, Plans et Devis.

Ch. 28 Edifice Assurance Royale

PLACE D'ARMES, MONTREAL

Tel. Bell Main 874.

A. & E. LOIGNON

INGENIEURS
CIVILS

17, Cote de la PLACE d'ARMES

MONTREAL

Sr. A. BAULNE, B.A. Sc.-I.C. Prof. A l'Ecole Polytechnique,
Membre de la Société des I.C. Canadiens,
Membre de la Société des I.C. de France,
Membre de la Corp. Arp. de Québec.

BAULNE & MERCIER

INGENIEURS CIVILS & ARPENITEURS

Montréal

503, POWER B'L'D'G,

TELEPHONE MAIN 4348.

Ponts, Routes et Chemins de Fer.
Cadastré, Bornage.
Pavages, Aqueducs, Egouts.
Constructions Métalliques et Béton Armé.
Construction et Installation d'usines.
Installation de Pouvoirs d'Eau etc.
Municipalisation, Systeme d'Eclairage.

POUR
Arpentages
Plans
Devis
Estimés
Surveillance
Expertise
Rapports

NOTAIRES

Tel. Bell 1859

LEANDRE BELANGER, ADRIEN BELANGER

Belanger & Belanger

NOTAIRES, COMPTABLES
ET COMMISSAIRES

03, rue, St-Jacques MONTREAL

Tel. Bell Main 683.

Résidence 957 St-Denis
Tel. St-Louis 962

ROSAIRE DUPUIS, L.L.L.

NOTAIRE

Edifice Trust & Loan

30, rue St-Jacques, MONTREAL.

Tel. Bell Main 2785. Résidence: 405 Duluth Est
Tel. St-Louis 3585

LUCIEN GIROUX

NOTAIRE

Argent à prêter, règlement de successions.

43, RUE SAINT-GABRIEL, MONTREAL

Edifice F.-X. ST-CHARLES Ltée

W. J. PROULX, L.L.B. JOS. PROULX, L.L.L.

Bureau du soir: 1226, Boulevard St-Laurent

Bureau du soir: 2887 Boulevard St-Laurent

Tel. St-Louis 1760

PROULX & PROULX

NOTAIRES

EDIFICE BANQUE NATIONALE

99, RUE ST-JACQUES Tel. Bell Main 2059

Georges Mayrand Bell Telephone Main 4303-4307

Maurice Loranger, L.L.L.

Arthur Ecrement, B.A.L.L.L.

B. Melançon, L.L.L.

Mayrand, Loranger, Ecrement & Melançon

NOTAIRES

Edifice de la Banque Nationale

99 rue St Jacques MONTREAL

**PATENTES
OBTENUES PROMPTEMENT**

Dans tous les pays.

Pour renseignements, demandez le Guide
de l'inventeur, qui vous sera envoyé gratis par
MARION & MARION

554 rue Université [angle rue Ste Catherine]
Phone: up 6474 Montréal

Ubalde Garand Tancred D. Terroux

GARAND, TERROUX & CIE

Banquiers & Courtiers

48, rue Notre-Dame Ouest MONTREAL

Près de la Place d'Armes

Tel. Bell Main 6629.

J. B. D. Legaré

Courtier en Immeubles

11, rue St-Jacques, MONTREAL

Surveyer & Frigon

INGENIEURS-CONSEILS

Expertises, Levées de Plans, Estimations
et Projets

Rapports techniques et financiers

Bureau principal: 56 Côte Beaver Hall

Telephone Uptown 3808

MONTREAL.

Après nombre de difficultés, on arriva à fusionner les trois corps qui composèrent la Chambre de Commerce actuelle de Boston; ceci se passait en 1909. Ainsi fusionnées, ces associations ont donné à la Chambre de Boston un effectif de 4,700 membres. La contribution annuelle est de \$25, dollars. Elle est administrée par un président, deux vice-présidents et par vingt-cinq directeurs. Ses membres se recrutent parmi toutes les classes de citoyens; on y voit même des "clergymen". La Chambre de Commerce est une puissante organisation, jouissant d'une grande autorité auprès des gouvernements. Elle agit par l'intermédiaire de son bureau de direction, de ses comités, et par l'action de nombreux secrétaires et d'experts qui ne travaillent qu'à promouvoir le commerce et l'industrie de Boston et de toute la Nouvelle-Angleterre. Elle possède un bel immeuble dans le quartier des affaires.

La Chambre de Commerce de Boston a prélevé il y a quelques années, parmi ses membres, un fonds de \$500,000, employé à aider les industries naissantes, en leur avançant le capital nécessaire, ou en endossant leurs obligations envers les banques. C'est vous dire quelle institution riche et puissante est la Chambre de Commerce de Boston. C'est elle, avons-nous dit, qui s'était chargée de l'organisation de tout ce que peut entraîner la tenue d'un congrès comme celui auquel nous avons été délégués, et elle mérite qu'on la loue hautement pour le succès remporté. Rien n'a été épargné et avec l'aide des gouvernements de Washington, de l'Etat et de la ville, elle a fait les choses grandement et royalement. Washington avait souscrit \$100,000.; l'Etat du Massachusetts \$50,000., la ville de Boston \$25,000., pour le congrès; et la Chambre de Commerce, comme l'a dit M. Taft, président des Etats-Unis, a su bien faire les choses.

Pour ne donner qu'une idée des libéralités, mentionnons, par exemple, qu'en arrivant à Boston, chaque délégué avait ses chambres retenues à l'hôtel par les soins de la Chambre de Commerce, qu'il recevait en s'inscrivant aux quartiers généraux du congrès, une serviette remplie de tous les documents du congrès et contenant en plus, un livret donnant droit au service gratuit des taxicabs durant tout son séjour à Boston, — une belle médaille-souvenir du congrès, et plus tard, une très belle photographie de tous les congressistes, ainsi qu'un étui à cigares en suède, portant en repoussé les armes de la Chambre et celles du comité permanent, en plus d'un fort beau volume illustré, sur Boston, gravé au nom de chaque délégué.

La Chambre de Commerce a un organe officiel qui paraît toutes les semaines; or pour le congrès, elle fit publier chaque jour, un numéro de son bulletin, en anglais, en français et en allemand, pour donner le compte-rendu officiel des séances. De plus la Chambre de Commerce, par la voix des journaux de Boston, avait invité tous les citoyens d'être polis et obligeants pour les visiteurs, afin de conserver à leur ville sa grande réputation d'urbanité et de cordialité.

III.—LE VIÈME CONGRES INTERNATIONAL.

Nous arrivons, enfin, à parler du congrès proprement dit, qui est le cinquième des congrès internationaux des Chambres de Commerce et le premier tenu en Amérique.

Ces congrès internationaux sont composés de représentants, non seulement des Chambres de Commerce, mais aussi des organisations industrielles du monde entier.

Leur but est de faciliter les relations commerciales entre les sujets des divers pays et de les amener à mettre plus de cordialité dans ces relations. Les congrès se réunissent tous les deux ans pour étudier les grands problèmes commerciaux qui leur sont soumis par le comité permanent des congrès.

C'est en 1905, à Liège, que fut tenu le premier congrès international des Chambres de Commerce. Comme résultat, on décida de nommer un comité permanent qui aurait pour mission de préparer ces congrès dans l'avenir, de même que les questions à étudier. Ce comité permanent se compose d'un président, d'un secrétaire, et d'un représentant de chaque pays ayant envoyé des délégués aux congrès. Le président du comité permanent est M. Louis Canon-Légrand, président du conseil provincial de l'Hainaut, en Belgique, et le secrétaire-général, M. Emile Jottrand, secrétaire de la Fédération des Associations commerciales et industrielles de Belgique. Le siège du comité permanent est à Bruxelles. Les précédents congrès ont été tenus en 1905, à Liège; en 1906, à Milan; en 1908, à Prague; en 1910, à Londres.

Dans ces congrès, la procédure suivie n'est pas celle de nos assemblées délibérantes; ainsi on ne procède pas sous forme de proposition, à laquelle on peut opposer des amendements, et des sous-amendements. Bien plus, il n'est pas permis à aucune institution de soulever d'autres questions au cours du congrès que celles inscrites à l'ordre du jour. Cet ordre du jour est préparé par le comité permanent, et il faut le suivre en tout point.

Ainsi, pour amener l'étude d'une question intéressante tout le monde commercial international, il faut soumettre cette question au comité permanent, en l'accompagnant d'un mémoire. Si le comité permanent juge à propos de soumettre la question au congrès, il l'inscrit à l'ordre du jour, puis il formule un vœu en faveur d'une solution quelconque. Or, c'est ce vœu qui est soumis au congrès, et c'est sur sa ratification ou son rejet, qu'on est appelé à voter. Si la majorité est favorable, il est adressé aux gouvernements des divers pays; dans le cas contraire, il est abandonné. Ce qu'on proposerait en amendement à un de ces vœux formulés devient une question nouvelle qui sera sérieusement étudiée par le comité permanent pour un prochain congrès. De cette façon, on est porté à croire que les résultats des congrès ne peuvent être très immédiats, ni très considérables, ayant à compter avec l'action du temps pour permettre à nos questions de mûrir, pour faciliter le travail du comité.

Les délégués aux congrès sont de deux classes: il y a d'abord les délégués officiels des gouvernements des divers pays qui ont décidé de prendre part aux réunions, puis les délégués envoyés par les grandes organisations industrielles et commerciales du monde, affiliées au congrès. Les associations paient une contribution de \$10, dollars pour prendre part au congrès, et ont droit à trois délégués. Des particuliers peuvent aussi s'inscrire en souscrivant \$4.00.

A Boston le nombre total des délégués dépassait huit cents; c'est plus qu'on n'en vit jamais à aucun autre congrès; ils appartenaient à quarante-quatre nations diverses et parlaient seize langues différentes; c'est ainsi que nous entendions tout à la fois le beau parler français, le doux susurrement italien; le curieux staccato du parler japonais; le langage monosyllabique du chinois et le hongrois

avec ses inflexions sur la fin des mots; nous avons vu le Turc fraternisant avec le Grec, le Norvégien, compère et compagnon avec le Danois; le Russe donnant la poignée de main au Suédois; il fallait aussi entendre l'Allemand à l'accent guttural du Hanovre ou doux de la Swabie; l'Espagnol parlant sa belle langue castillane, et l'Anglais enfin, tel qu'on le parle sur les bords de la Tamise, en Australie, en Nouvelle-Zélande, dans l'Afrique du sud, dans l'Inde, en Égypte, aux États-Unis et au Canada. De toutes ces langues, c'est la langue française qui est l'officielle au congrès; toutefois vu que le congrès se tenait à Boston, où l'on parle l'anglais, le président, par courtoisie, autorisa l'anglais; mais il fallut compter aussi avec les Allemands, qui, très nombreux au congrès, réussirent à faire donner le droit de cité à leur dialecte, et c'est ainsi qu'on a vu les propositions et les travaux imprimés et lus en français, en anglais et en allemand.

On reconnaissait les délégués de chaque pays à la médaille-souvenir du congrès, suspendue à un ruban bleu attaché au revers de l'habit avec une épingle portant le nom du pays d'origine. Il ne suffisait pas de connaître le pays d'où venait le délégué, pour s'aventurer à lui parler, il fallait toujours bien savoir en quelle langue on pouvait l'interpeller; ingénieux comme ils sont, les Bostonnais avaient trouvé un moyen bien simple et très facile de le découvrir. Chaque délégué avait reçu, en s'inscrivant, une épinglette à laquelle étaient attachées cinq faveur de couleurs variées; et chacune d'elles correspondant à une des cinq grandes langues parlées; par exemple, la faveur bleue correspondait au français, la rouge à l'anglais, la blanche à l'allemand; la verte à l'italien et la jaune, à l'espagnol. Pour indiquer la langue qu'il parlait, le délégué ne conservait que la ou les faveurs correspondantes, et ainsi on savait que celui qui portait une faveur rouge ou bleue, parlait l'anglais ou le français; ainsi de suite.

L'ouverture du congrès a été précédée le lundi soir, 29 septembre, d'une grande réception au grand et luxueux hôtel Copley-Plaza, nouvellement construit au prix de trois millions. Cet hôtel tient son nom de la vaste place carrée où il se trouve, qui sillonnée de lignes de tramways, entourée de monuments comme la bibliothèque publique et l'église de la Trinité, et de maisons de styles divers d'un effet joli et surprenant. C'est aussi dans la grande salle de cet hôtel que le congrès fut tenu, et que fut donné le grand banquet offert aux délégués. La Chambre de Commerce y avait aussi établi un bureau de renseignements pour les congressistes.

La première séance du congrès eut lieu le mardi, à dix heures, sous la présidence de M. Louis Canon-Grand. Elle s'ouvrit par des allocutions de bienvenue de MM. George S. Smith, président du comité exécutif de l'organisation du congrès à Boston, et président de la Chambre de Commerce de Boston en 1911; de l'hon. Chs. Nagel, secrétaire du département du commerce et du Travail, au nom du gouvernement des États-Unis; de Son Excellence le gouverneur Eugène Foss, au nom de l'État du Massachusetts; de son Honneur le Maire Fitzgerald, au nom de la ville de Boston; de M. Harry Wheeler, au nom de la Chambre de Commerce des États-Unis; de M. Edward A. Filène, vice-président du VIème congrès. A toutes ces allocutions, M. Louis Canon-

Grand répondit, au nom du comité permanent et des délégués du congrès. Puis on se mit au travail.

Le feuillet des séances comportait:

- 1° Deux rapports du président:
Sur l'établissement d'une date fixe pour Pâques et pour la réforme du calendrier;
Sur la réglementation des expositions internationales;
- 2° Un rapport du Dr Max Apt, de Berlin, sur l'établissement d'un tribunal international pour entendre les procès qui surgissent entre les individus et les états étrangers.
- 3° Un rapport des Drs Hans Trumpler, de Francfort et Max Apt en faveur d'une législation uniforme sur le chèque.

4° Un rapport du Dr Alf. Georg, de Genève, suggérant certaines réformes postales en vue de la prochaine conférence de l'Union Postale de 1913.

5° Un rapport de M. Eugène Allard, de Paris, en faveur de l'établissement d'un bureau international de statistiques commerciales.

6° Un rapport de M. Charles S. Haight, de New-York, en faveur d'une législation sur les connaissements directs à ordre pour rendre leur système plus efficace.

7° Un rapport de M. Wilbur J. Carr, directeur du service consulaire des États-Unis, démontrant l'utilité d'une action internationale uniforme en ce qui concerne les factures paraphées par le consul.

8° Un rapport du Professeur Irving Fisher, de l'Université d'Yale, en faveur de la nomination d'une conférence internationale pour rechercher les causes de l'augmentation du coût de la vie et des remèdes à y apporter.

Reprenant une à une ces diverses questions, nous dirons à quelle solution le congrès en est arrivé, et l'attitude prise par vos délégués.

a) *La fixation de la fête de Pâques et la réforme du calendrier.*

On demandait depuis 1907 de déterminer une date fixe pour Pâques, dont la variabilité peut atteindre 35 jours. On prétendait que des inconvénients résident dans la vie commerciale, dans le régime des écoles et dans les transactions commerciales. Si Pâques tombe en mars, c'est une saison manquée pour certaines industries. Comme corollaire de cette question, vint celle de la fixité du calendrier. On disait qu'il est essentiel d'avoir dans le calendrier, un nombre exact de semaines; il faut pour cela supprimer un jour sur les 365. Le congrès de Londres en 1910 a émis l'avis qu'il serait désirable d'arriver à l'établissement du calendrier fixe international. Le comité permanent, à son tour, formula un voeu dans ce sens et s'est efforcé d'obtenir de l'une ou l'autre des nations la convocation de conférences diplomatiques qui amènent les législatures des différents pays à s'occuper de ces questions; et le gouvernement suisse a pris l'initiative de convoquer une conférence à ce sujet, et c'est à cette conférence que toute la question fut référée. Le congrès de Boston n'a pas eu d'action à prendre. Quelques délégués se sont contentés de prendre la parole que pour mieux faire connaître le sujet. Notons en passant

qu'en juin dernier, le congrès des Chambres de Commerce de l'Empire Britannique s'est prononcé en faveur de la fixation de la date de Pâques et de la réforme du calendrier, et que le Saint Siège a soumis cette question à l'étude de la Congrégation des Rites.

b) *La réglementation des expositions internationales.*

Au congrès de Milan, l'on émit l'avis qu'il serait désirable de créer dans les différents pays des comités qui seraient chargés de décider la participation nationale aux expositions. Le congrès soumit que ces comités soient liés entre eux de façon à former une organisation internationale. Cette fois, le président du congrès de Boston nous a annoncé que le gouvernement allemand avait repris les vœux émis et qu'il convoquait à Berlin, pour ce mois-ci, une conférence officielle internationale pour traiter cette question. Le congrès de Boston n'avait donc plus à agir.

c) *L'établissement d'un tribunal pour les différends entre les particuliers et les Etats étrangers.*

Le Dr Apt de Berlin, résume ainsi cette question:—

"Il est de toute nécessité que le commerçant, que l'industriel qui fait des affaires avec un Etat étranger puisse, s'il a un différend avec lui, soumettre ce différend à un tribunal et obtenir justice, tout comme quand il a un différend avec un particulier de nationalité étrangère.

"Mais la réalité nous apprend que cette justice, il a toutes les peines du monde à se la faire rendre aujourd'hui, dans ses différends avec un Etat étranger."

"Il est donc nécessaire que soit constitué un tribunal international devant lequel les commerçants ou industriels puissent porter leurs différends avec un Etat étranger."

M. Apt conclut en disant que l'institution de ce tribunal international d'arbitrage à la Haye ne peut que contribuer au développement du commerce et de l'industrie d'exportation. Mais ce tribunal ne peut être créé que si les Etats prennent vis-à-vis les uns des autres, l'engagement scellé par une convention réciproque, de le constituer. Il faut que les Chambres de Commerce de chaque état présentent à leur gouvernement respectif le vœu pressant que soit convoquée une conférence des Etats, pour le règlement de cette question si importante pour le commerce mondial.

Selon les vues exprimées par la Chambre de Commerce de Paris, ce tribunal serait une section économique internationale adjointe à la cour de La Haye, et chargée d'arbitrer souverainement, en équité, tous les différends internationaux d'ordre commercial et industriel, soit des Etats entre eux, soit des industriels avec les Etats étrangers. Les membres de ce tribunal arbitral international seraient choisis parmi les membres des Chambres de Commerce et des associations commerciales et industrielles. La sentence de ce tribunal arbitral serait exécutoire sans opposition, recours ni appel.

Le Dr Apt a de plus suggéré que les Etats-Unis soient invités à convoquer la conférence internationale chargée de régler cette question d'une cour d'arbitrage pour régler les différends entre particuliers et les Etats étrangers.

Mis au voix, le rapport du Dr Apt est accepté, et vos délégués ont voté pour son acceptation.

d) *Unification de la loi sur le chèque.*

Dans le but de répandre l'usage du chèque et restreindre les inconvénients et les risques de l'emploi exagéré du numéraire et des billets de banque, on a étudié depuis plusieurs années la question de faire adopter une législation internationale uniforme sur le chèque; cette législation devant donner au chèque toutes les conditions qui donnent au numéraire et aux billets de banque la facilité de circulation et de libération pour les paiements auxquels on veut que le chèque puisse servir. Au congrès international des Chambres de Commerce tenu à Londres, en 1910, on avait demandé que cette question de l'uniformité d'une législation sur les chèques soit inscrite au feuillet du congrès de 1912. Cette question a été exposée à Boston, comme nous l'avons dit plus haut, et sans entrer dans les détails, le congrès a voté qu'il est désirable qu'on obtienne l'unification du chèque, et vos délégués ont cru devoir appuyer cette proposition de principe, sans accepter les détails suggérés de part et d'autre.

Le comité permanent émettra donc le vœu que les divers gouvernements convoquent une conférence internationale pour arriver à cette unification. Le Dr Apt demandait aussi dans son rapport qu'un tribunal soit établi à La Haye, avec mission de décider des différends relatifs à la loi internationale sur le chèque; mais cette deuxième proposition a été retirée.

e) *Réformes postales en vue de la prochaine conférence de l'Union Postale Universelle.*

Le congrès de Boston a aussi voté, — et vos délégués ont été du nombre, — les réformes suivantes:—

1° La taxe fixée par la Convention postale universelle pour le transport des lettres sera abaissée de 25 centimes à 10 centimes soit à la taxe d'affranchissement du service intérieur. Cette taxe d'affranchissement sera perçue par poids ou fraction de poids de 20 grammes dans toute l'étendue de l'Union postale, le Poids étant calculé d'après le système métrique.

2° Les Etats signataires de la Convention postale universelle de 1906, qui, au bénéfice du chiffre III du protocole final de cette Convention, ont conservé les limites de poids et les taxes de la Convention postale précédente, renonceront à ce régime d'exception.

3° Dans le trafic international, la surtaxe perçue par la poste pour absence ou insuffisance d'affranchissement des objets de la poste aux lettres sera fixée uniformément à 5 centimes.

4° Les administrations postales des Etats de l'Union universelle remettront à leurs destinataires toutes les lettres fermées qui leur parviennent de l'étranger, alors même que l'apparence extérieure de ces lettres ne serait pas conforme à la réglementation postale du pays de destination.

5° La disposition de l'article 55 de la Convention postale universelle I, disant que les échantillons de marchandises ne doivent pas avoir de valeur marchande, sera rapportée. La limite de poids des échantillons sera élevée à 500 grammes.

6° Pour les colis postaux, la limite de poids sera élevée de 5 à 10 kilogrammes. A titre d'exception, les

Etats de l'Union postale, dont la législation intérieure interdit l'expédition de colis postaux de plus de 5 kilogrammes, pourront maintenir cette limite de poids.

7° La Convention postale universelle imposera aux Etats de l'Union un délai de livraison raisonnable des colis postaux, différent selon les pays de destination et au-delà duquel la responsabilité des administrations postales sera engagée.

8° La Convention universelle établira une catégorie spéciale de colis postaux d'un poids maximum de 1 kilogramme et qui, moyennant une taxe spéciale, seront transportés par voie accélérée.

f) *Statistique commerciale et institution immédiate d'un office international.*

Tels furent les sujets du cinquième rapport présenté par M. Eugène Allard, président de la Chambre de Commerce belge de Paris. Vos délégués ont voté en faveur de la proposition suivante formulée par M. Allard:—

“Le Congrès, reconnaissant de l'initiative prise par le gouvernement belge d'avoir réuni à Bruxelles le 19 septembre 1910, les délégués de vingt-deux Etats pour chercher les moyens d'introduire plus d'harmonie et plus d'unité dans les tableaux des échanges du commerce mondial, se ralliant à la décision prise à cette conférence de faire établir par chacun de ces Etats en dehors de sa statistique commerciale, une nomenclature commune où doivent se grouper des marchandises importées et exportées, sous la double indication du poids et de la valeur, exprime le voeu que cette nomenclature figure dans le plus bref délai possible dans les tableaux statistiques des gouvernements représentés à la conférence; approuve la proposition à la conférence de Bruxelles de voir créer un bureau international de la statistique commerciale, chargé de centraliser toutes les indications utiles, pour donner au commerce mondial un aperçu annuel, et autant que possible semestriel, et par la suite mensuel, du mouvement commercial des différents pays du globe, rédigé conformément au groupement des marchandises adopté par la conférence susdite, émet le voeu que le gouvernement belge invite sans retard tous les Etats à conclure une convention assurant la mise en oeuvre des travaux projetés.”

g) *Législation et autres moyens pour rendre plus efficaces les connaissements directs à ordre.*

M. Chs. S. Haight, en parlant de cette question, fait les observations suivantes que nous résumons:—

“On ne saurait exagérer l'importance du connaissement direct à ordre. Les trente-quatre principales nations commerciales du monde exportent aujourd'hui leurs marchandises à raison de \$2,500,000 par mois environ, ou \$57,500 par minute. Deux conditions sont essentielles pour assurer la sécurité d'un connaissement à ordre: (1) Il doit lier l'entrepreneur de transports ou son agent qui l'a issu, que les marchandises aient été reçues ou non, quand il a passé dans les mains d'un acheteur de bonne foi; (2) il doit être protégé contre les falsificateurs.”

Il a été découvert aux Etats-Unis que des expéditeurs ont fabriqué, signé et tiré sur leurs clients des con-

naissements faux qu'ils escomptaient aux banques; et c'est avec le produit de cet escompte qu'ils se procuraient la marchandise qu'ils vendaient.

“La première condition est remplie par la loi de tous les pays, excepté la Grande Bretagne et ses colonies, et les Etats-Unis. La manière de voir de ces pays est considérée comme erronée dans son principe, et il est nécessaire qu'elle soit corrigée par la législation. Cette législation, pour opérer cette correction, est maintenant à l'étude devant le Congrès américain à Washington.

“La seconde conditions ne peut être remplie par aucune législation, et il est seulement possible de l'obtenir par une coopération générale entre les expéditeurs, les entrepreneurs de transport, les banquiers et les consignataires. Dans le commerce du coton américain, protection contre la falsification a été obtenue par une semblable coopération sous la conduite de la Conférence de Liverpool sur les connaissements à ordre.

Le moyen adopté a été l'établissement d'un Bureau central des connaissements à ordre du coton.”

Ce système qui a été en vigueur pendant toute la saison dernière consiste en ce que l'agent de tout chemin de fer qui expédie le coton doit envoyer à un bureau central de New-York et à l'auditeur de cette compagnie un duplicata de l'original non négociable de tous les connaissements de coton pour l'exportation qu'il émet. Ces connaissements sont numérotés consécutivement au début de la saison de chaque année et la validité de la signature de l'agent qui signe le connaissement est attesté par un certificat signé par un fonctionnaire autre que celui qui signe le connaissement. Ces certificats validant les signatures sont aussi numérotés un par un et sont issus et contrôlés absolument comme les billets de voyageurs de chemins de fer, et des copies des certificats sont jointes au duplicata signé des connaissements qui ont été envoyés au bureau central et aux auditeurs. Le système comprend aussi la promesse formelle de la part des chemins de fer de n'émettre aucun connaissement sans que le coton soit en leur possession réelle. En outre les lignes transatlantiques ont cordialement accordé leur coopération en consentant à aviser le bureau central quand le coton qui est exporté sur connaissement direct leur est remis pour être transporté par mer.

Ces garanties du bureau central sont mises à la disposition de tous les banquiers qui achètent des papiers de commerce. Le banquier n'a qu'à aviser le bureau central des connaissements qu'il a achetés, en usant une formule remplie par l'expéditeur qui donne les numéros des connaissements, la date de l'émission, la station, le nombre de balles, les marques, etc. Le bureau central compare la déclaration avec ses dossiers dans le but de vérifier la validité de chaque connaissement qui couvre une expédition particulière. Il n'y a aucun délai résultant de l'envoi à l'étranger des traites et des originaux des connaissements, le travail de vérification étant fait pendant que ces documents se trouvent sur les transatlantiques. Toutes les irrégularités, et des irrégularités furent découvertes par centaines, sont immédiatement portées à la connaissance, non pas de l'agent signataire, mais de l'auditeur des chemins de fer et cela par télégramme toutes les fois que l'irrégularité est quelque peu sérieuse. Si une fraude est découverte, tous les banquiers intéressés sont immé-

diatement avisés par télégramme. Le bureau central envoie aussi un rapport à l'auditeur de chaque compagnie, tous les jours pendant la saison, donnant le nombre de connaissements reçus des agents de chaque compagnie particulière avec des détails de chaque connaissement, et le moindre défaut de continuité dans les numéros de la série des certificats de validation lui est ainsi porté à sa connaissance. Si un faussaire connaissant le système envoie une copie du faux connaissement au bureau central, il est découvert par la duplication du numéro du connaissement valable. S'il agit de complicité avec un agent des chemins de fer, les rapports du bureau central à l'auditeur de sa compagnie doit faire découvrir la fraude. Dans le cas contraire, la compagnie transatlantique n'avisant pas le bureau de la réception du coton au port de mer, une investigation sera promptement engagée et les irrégularités seront découvertes. On peut dire qu'avec ce système, les auditeurs ont un contrôle sur leurs subordonnés tel qu'ils n'en avaient jamais eu auparavant.

Le système préconisé est trop efficace pour que le congrès ne l'accepte pas; et vos délégués ont cru devoir donner leur appui aux trois propositions suivantes mises au vote:

1° Que ce congrès approuve la législation (maintenant sur le tapis au congrès des États-Unis) ayant trait à l'établissement de la responsabilité des francs-porteurs à propos de connaissements émis par leurs agents dans des expéditions internationales.

2° Que le Congrès voit avec satisfaction le système d'un bureau central pour la validation des connaissements dans des transactions internationales;

3° Que le Congrès s'en rapporte au comité permanent pour la considération d'une conférence internationale pour favoriser l'uniformité dans les lois qui concernent la responsabilité des francs-porteurs internationaux.

h) *Utilité d'une action internationale en ce qui concerne les factures paraphées par le consul.*

Ce titre parle assez par lui-même pour nous abstenir de donner en détail le rapport de M. Carr sur ce sujet. On veut simplifier de plus en plus les méthodes par lesquelles les nations sont en relations les unes avec les autres, et l'action internationale uniforme en ce qui concerne les certificats d'origine paraphés par les consuls, on croit arriver au but poursuivi.

Sur ce point, M. Catelli, un de vos délégués, a cru devoir faire une suggestion, et demander que les Chambres de Commerce soient aussi autorisées à parapher les certificats d'origine, comme cela est prévu par le traité franco-canadien, et par la loi italienne constituant les Chambres de Commerce d'Italie. Nous avons pensé que si, un jour, les gouvernements exigent que les certificats d'origine soient paraphés par les consuls, les exportateurs canadiens auront à souffrir de graves inconvénients; ainsi au Canada, les consuls ne sont établis que dans les grandes villes qui sont souvent fort éloignées des centres d'exportation; ce sera une grande perte de temps quand il faudra se rendre chez le consul pour avoir sa signature, tandis qu'il y a des Chambres de Commerce dans toutes les petites villes, et ce serait un grand service

à rendre aux exportateurs que d'autoriser les Chambres de Commerce à légaliser les écritures de ces exportateurs.

La suggestion de vos délégués n'a pu être votée vu qu'elle n'était pas inscrite au feuillet, mais le comité permanent y donnera son attention.

Le congrès, en définitive, a voté en faveur du principe de l'uniformité des envois consulaires, et a recommandé aux diverses Chambres de Commerce de donner leur attention à la forme d'envoi consulaire préparée pour la conférence consulaire des États-Unis.

i) *Conférence internationale sur la cherté de la vie.*

Nous sommes arrivés à la dernière question soumise au congrès. Voici le sommaire du rapport du professeur Fisher sur ce sujet:

"Les hommes d'affaires du monde entier ont un intérêt vital dans le problème du renchérissement du coût de la vie. La hausse et la baisse des prix, les crises et les dépressions sont les manifestations de convulsions de la puissance d'achat de la monnaie. Le temps doit venir où les hommes d'affaires demanderont une unité de puissance d'achat invariable comme ils ont déjà demandé une unité invariable de longueur, de poids, d'énergie, d'électricité, etc. Les hommes d'affaires sont particulièrement intéressés dans le projet d'une enquête internationale sur le coût de la vie. Ce projet a reçu l'approbation des principaux journaux financiers et commerciaux, des associations et des individus les plus éminents de la finance et du commerce. Il a été recommandé par le Président Taft dans un message spécial au congrès, et un projet de loi a été passé par le Sénat des États-Unis et viendra devant la Chambre au mois de décembre pour autoriser le Président à réunir une conférence internationale sur le coût de la vie.

Cette conférence étudiera les méthodes de perfectionner nos connaissances au sujet du coût actuel de l'existence dans les divers pays, les causes qui ont augmenté ce coût et les remèdes qui peuvent être appliqués.

Parmi les remèdes proposés contre l'instabilité de la puissance d'achat de la monnaie est celui du professeur Fisher, semblable à une proposition déjà faite par Woodrow Wilson. Il consiste à augmenter virtuellement (mais non littéralement) le poids du dollar d'or en augmentant le poids du billon sur lequel il est basé. Autrement dit, le projet consisterait à rétablir le "droit seigneurial" sur l'or. Mais il va plus loin en ce que ce droit seigneurial ne serait pas fixé une fois pour toute, mais serait ajusté de façon à ce que le dollar retienne toujours la même puissance d'achat. Une table officielle des prix comme celle construite par le Bureau du Travail montrerait de temps en temps ce que le droit seigneurial doit être. Si la table montre que le niveau des prix s'est élevé de 1 pour cent, le seigneurial doit automatiquement s'élever de la même somme.

Il y eût sur ce sujet échange de vues, comme sur les autres. Et quand chacun eût exprimé son opinion, le congrès vota la proposition de réunir une conférence internationale au sujet du prix élevé des choses nécessaires à la vie, de son augmentation, et ses causes, des effets qui en résultent, — des mesures et des remèdes possibles en vue d'une amélioration.

Vos délégués, tout en approuvant la proposition de réunir une conférence, n'ont pas accepté le remède du professeur Fisher à l'effet d'augmenter le poids du dollar, en augmentant le poids du billon sur lequel il est basé, parce qu'ils n'ont pas cru que c'était là un remède efficace.

Nous sommes d'opinion que le remède principal à l'augmentation du coût de la vie, est plutôt d'ordre moral que financier. Le coût du vivre serait moins élevé si on ne se créait pas des besoins factices, et si chacun voulait se contenter de vivre selon ses moyens. Dans une certaine classe, on paie un trop fort tribut au luxe. Qu'on sache s'abstenir, que le Travail comprenne qu'il contribue plus que tout autre, à faire hausser le coût de la vie, et nous croyons qu'il y aura alors un remède à apporter.

c) *En faveur de la paix universelle.*

Le feuillet du congrès étant épuisé le président a mis aux voix une résolution qui se lisait comme suit:

"Le congrès affirme son désir de voir réunir aussitôt que possible des conférences internationales officielles qui assureront de nation à nation l'existence de juridictions arbitrales conçues dans le sens le plus large et de nature à assurer une solution équitable à tous conflits internationaux, soit entre nationaux d'Etats différents, soit entre les Etats. Et le congrès déclare adhérer au principe d'une combinaison de nations, là et où ce serait possible, pour s'efforcer d'empêcher les atrocités de la guerre."

Cette proposition rencontra la plus belle unanimité, et l'on vit voter ensemble l'Allemand et l'Anglais, le Turc, l'Italien et le Grec.

Le congrès s'est terminé par des résolutions de remerciements aux citoyens de Boston, et à la Chambre de Commerce de Boston, ainsi qu'au président du congrès, M. Louis Canon-LeGrand.

IV.—LE BANQUET OFFERT AUX DELEGUES

Le jeudi soir, jour de la clôture du congrès, les citoyens de Boston conviaient à de grandes agapes à l'hôtel Copley-Plaza, tous les délégués au congrès. Ce fut une manifestation telle que nous n'en vîmes jamais.

Le banquet avait été précédé d'une réception donnée aux délégués par le président des Etats-Unis.

Le festin comptait près de onze cents convives au nombre desquels se trouvait M. Taft; il est bon de faire remarquer que c'est la première fois qu'un chef d'Etat rehausse de sa présence le banquet qui clôt le congrès. Disons que les gens de Boston se sont surpassés ce soir-là. La salle du festin était richement et artistiquement décorée avec les produits naturels américains, fruits et légumes, et pavoisée de pavillons étoilés; les tables de huit couverts étaient joliment couvertes de corbeilles de fleurs d'une grande beauté. Le menu était exquis, arrosé des vins des meilleurs crus. Au moment des toasts, on remit à chaque convive un étui à cigares aux armes de la Chambre de Commerce de Boston et du comité permanent, contenant trois cigares de prix.

Nous ne rapporterons pas tous les discours qui ont été prononcés; signalons seulement celui de M. Taft. M. Taft n'est pas un grand orateur; il est très habile et sait produire toujours l'effet qu'il veut. Il paraît tenir son succès oratoire surtout de la grande popularité dont il

jouit. Il est vrai que le discours qu'il a prononcé ce soir-là n'était pas de nature à le montrer sous son vrai jour.

Après avoir salué les congressistes, il s'est déclaré heureux de proclamer que les gouvernements trouvent toujours des auxiliaires précieux et des conseillers avisés dans les Chambres de Commerce. Il ne craint pas d'affirmer que, sans vouloir conduire un gouvernement comme une maison d'affaires, les hommes d'Etat trouvent profit à prendre les méthodes des hommes d'affaires pour conduire celles du pays; par exemple, il dit que le temps s'en vient où les Etats-Unis devront mieux se rendre compte, par une méthode de comptabilité, de ce qu'ils doivent dépenser et de ce qu'ils ont à dépenser, avant de se lancer dans de nouvelles entreprises. M. Taft a proclamé aussi qu'en travaillant pour promouvoir le commerce, les congressistes travaillaient aussi pour le maintien de la paix, car le commerce, c'est la paix.

V.—EVENEMENTS SOCIAUX ET VISITES DES INDUSTRIES.

Le programme du séjour des délégués à Boston ne comportait pas seulement l'assistance aux séances du congrès; on y avait inscrit aussi des événements sociaux et des visites aux industries de Boston. Ainsi, comme nous l'avons dit: il y eût lundi soir, grande réception pour les délégués dans les somptueux salons du Copley-Plaza.

Mardi, après la première séance du congrès, ce fut une inspection du réseau de la compagnie de tramways suivie d'un lunch; et le soir, un grand concert, avec réveillon, était offert aux délégués.

Jeudi soir, eût lieu le grand banquet.

Vendredi avant-midi, les délégués avaient le choix entre la visite aux usines de la compagnie de montres "Waltham" à Waltham; ou à la fabrique de chaussures Thomas G. Plant, à Roxbury, ou une excursion à Lowell à l'Ecole Textile ou encore à la United Shoe Machinery à Beverly et à la General Electric, Lynn. Vos délégués ont choisi la manufacture Waltham. Ils ont été tout simplement émerveillés de ce qu'ils ont vu; c'est le plus grand établissement du genre dans le monde; le nombre des employés est de 4,210; l'édifice principal a 1,000 pieds de front; il est pourvu de l'outillage le plus perfectionné créé par le génie d'un ancien employé de la compagnie. Inutile d'entreprendre la description de ces usines. Retenons seulement le fait qu'il est merveilleux de voir travailler ces milliers de personnes avec un art véritable, une habileté consommée; il faut dire aussi que la plupart des employés, même féminins, sortent des écoles techniques de Boston.

Samedi matin, les délégués visitaient le port de Boston et les chantiers maritimes de la Fore River Ship Building qui se trouve à une heure environ de Boston à Quincy; là encore nous avons vu des choses fort intéressantes qu'il serait trop long de rappeler.

Nous quittons Boston samedi soir enchantés de notre séjour.

VI.—CONCLUSION.

Pour conclure, disons que dans notre opinion, la Chambre de Commerce aura bien fait de se faire représenter à cette grande réunion mondiale; elle aura contribué à faire inscrire aux annales du Vième congrès

international le nom de la métropole du Canada et le sien. De plus, elle aura eu l'avantage de se renseigner sur la tenue de ces grandes assises.

Nous ne saurions mieux terminer ce rapport qu'en demandant au Conseil de voter des remerciements et des félicitations à la Chambre de Commerce et aux citoyens de Boston pour la réception si sympathique, si princière qu'ils ont faite aux délégués de votre Chambre comme à ceux de tout l'univers.

C. H. CATELLI
JOSEPH FORTIER
ARTHUR LEMONT

* * *

Comme l'avaient suggéré les délégués, le Conseil a aussitôt adopté la résolution suivante:

Remerciements à la Chambre de Commerce et aux citoyens de Boston.

ATTENDU QUE la Chambre de Commerce et les citoyens de Boston n'ont rien ménagé pour assurer un grand succès au Vième Congrès international des Chambres de Commerce;

ATTENDU QUE la Chambre de Commerce et les citoyens de Boston ont offert la plus cordiale hospitalité aux délégués de la Chambre de Commerce de Montréal, comme à tous les autres délégués du monde et qu'ils leur ont donné la réception la plus sympathique et assuré le séjour le plus heureux dans leur ville;

ATTENDU QUE la Chambre de Commerce de Montréal tient à consigner dans ses archives sa gratitude envers la Chambre de Commerce et les citoyens de Boston;

IL EST PROPOSE PAR M. DAMASE MASSON,
APPUYE PAR M. ISAIE PREFONTAINE:

Que la Chambre de Commerce de Montréal présente à la Chambre de Commerce et aux citoyens de Boston, ses sincères remerciements pour toutes les attentions dont ses délégués ont été l'objet, et ses félicitations les plus enthousiastes pour le succès remporté.

* * *

Le Conseil a également voté des remerciements aux délégués à Boston.

LA LOI D'IMMIGRATION ET DE NATURALISATION

M. Adélar Fortier a saisi le conseil de la Chambre d'un projet qui vient à son heure; celui de faire amender les lois d'immigration et de naturalisation. Le 30 octobre dans le mémoire qui suit il a demandé à notre institution de s'occuper des réformes à faire.

Voici le texte du mémoire de M. Fortier:

Je désirerais soumettre à la considération de votre conseil une importante question touchant la naturalisation des étrangers au Canada.

Je crois que les hommes d'affaires ont droit d'exiger le plus de garanties possible de ceux qui s'en viennent s'établir dans notre pays, parce qu'il arrive souvent qu'ils sont victimes de la loi de naturalisation. Et je vais m'efforcer de vous le démontrer.

A l'heure qu'il est, il arrive au Canada des Chinois, des Grecs, des Syriens, des Israélites portant tous des noms plus ou moins bizarres, et après quelque temps, ils se font naturaliser.

Messieurs, si vous vous rappelez; il y a quelques semaines, M. l'échevin Blumenthal déclarait à la "Presse" qu'il n'y avait pas de pays où la loi de naturalisation est moins sévère qu'au Canada: la conséquence a été que les étrangers en ont profité.

A l'heure qu'il est, un étranger peut être naturalisé en prêtant serment qu'il réside au Canada depuis trois ans ou qu'il a été au service du Canada ou du gouvernement d'une des provinces pendant trois ans, et de plus en prêtant serment d'allégeance au Roi d'Angleterre. Une fois naturalisé, cet étranger jouit, dans notre pays, des mêmes droits, pouvoirs et privilèges politiques ou autres que nous tous.

A l'heure qu'il est, l'officier qui est chargé d'accepter les demandes de naturalisation n'a aucune preuve officielle démontrant que l'étranger qui veut être naturalisé, demeure au pays depuis trois ans.

Pour obvier à cette lacune, la Chambre de Commerce ne pourrait-elle pas demander au gouvernement d'exiger que chaque immigrant enregistre son nom au département de l'immigration, le jour de son entrée au Canada avec l'intention de s'y établir. Alors nous pourrions demander au gouvernement que l'étranger soit obligé de produire un certificat du service de l'immigration attestant qu'il est le même individu qui est arrivé à telle date.

Maintenant je voudrais attirer aussi votre attention sur un autre point.

La carte d'identité que nous demandons empêcherait de plus l'étranger de changer de nom dans les affaires comme cela se produit trop souvent. Ainsi je sais que certains individus n'ont pas dans le commerce le même nom qu'en famille ou en société; le résultat: c'est qu'un jour, ces gens sont dans de mauvaises affaires, et les créanciers ne peuvent plus les identifier.

Je demanderais donc de soumettre ces deux questions au comité de législation.

* * *

Tel que demandé ces questions ont été soumises au comité de législation, qui étendant le cadre qu'on lui a assigné à l'intention de préparer toute une série d'amendements à la loi d'immigration et de naturalisation, amendements qui seront soumis au gouvernement qui a l'intention lui-même d'améliorer l'état de choses actuel.

LES ENTREPOTS FRIGORIFIQUES ET LE COUT DE LA VIE

On parle beaucoup depuis quelque temps de la hausse du coût de la vie; on attribue à cette hausse les causes les

plus diverses. On est allé jusqu'à accuser les marchands de provisions de vouloir faire monter le prix des produits en les gardant assez longtemps dans les entrepôts frigorifiques pour en amener la rareté sur le marché. A cette accusation, M. J. A. Vaillancourt, l'un des principaux marchands de notre ville a répondu ce qui suit:

"Le grand mal, nous dit M. Vaillancourt, c'est que la production n'augmente pas en proportion de la consommation, ou en d'autres termes, la demande est plus forte que l'offre.

"Il arrive pour les produits laitiers, ce qui a eu lieu l'an dernier pour les pommes de terre. La récolte a été mauvaise et, vers la fin de l'hiver l'approvisionnement des marchands étant à peu près épuisé, ces légumes atteignent des chiffres exorbitants.

"Autrefois l'ouest se suffisait à lui-même, maintenant il vient prendre son beurre sur notre propre marché. Il part, en moyenne, un wagon par jour de produits laitiers à destination des provinces à l'ouest du lac Supérieur.

"Les petites villes, le Québec viennent aussi faire leurs achats à Montréal, depuis que les fermiers en général, négligent la fabrication du beurre pour celle du fromage.

"En réalité, ce ne sont pas d'ailleurs les marchands de gros qui encaissent les profits, mais les cultivateurs.

"M. Vaillancourt nous montre à l'appui de ce qu'il avance, un grand nombre de factures.

"A Cowansville, samedi dernier, sa maison a acheté du beurre à 30 cts 1-4 la livre, qui revient à 30 1-2 cts, rendu en ville, en comptant les frais de transport et elle vend ce même beurre, livré chez les épiciers pour 31 ou 32 cts.

"Sans compter que le marchand de gros est obligé de payer comptant la marchandise qu'il ne peut revendre ensuite qu'à crédit.

"Le beurre de cuisine Western Dairy, coûte actuellement 26 cts ou 26 1-2c à la campagne, à cause du transport, il revient en ville à 27c 1-2, (en comptant 3-4 de cent de fret) de sorte qu'en le revendant un sou plus cher on ne réalise que du 4 pour cent de profit.

"On crie contre les entrepôts frigorifiques, mais les entrepôts frigorifiques sont une bénédiction. Comment pourrait-on sans eux, pourvoir à l'alimentation de la ville, en toute saison. Ce ne sont d'ailleurs que des glaciers publiques, approuvées par le gouvernement fédéral qui les encourage, où tout marchand peut louer un compartiment.

Les propriétaires des entrepôts frigorifiques eux-mêmes ne sont pour rien dans les spéculations.

"Ceux qui prétendent qu'il n'y a plus place dans les "Cold storage" pour y loger une caisse d'oeufs sont d'une insigne mauvaise foi, ou alors ne savent pas ce qu'ils disent.

"Ce qui prouve bien encore qu'il n'existe pas de "trust" c'est que chaque vendredi, au Board of Trade, une société coopérative des fabricants de beurre et de fromage vend à l'encan une certaine quantité de marchandises.

"Le trust, s'il existait, serait favorisé par le gouvernement de Québec puisque c'est sous ses auspices que cette société d'industriels a été fondée et qu'elle fonctionne."

LA POSTE A DEUX SOUS

Le voyage de l'hon. L.-P. Pelletier en Europe et les efforts qu'il a faits pour réduire à deux sous l'affranchissement postal international ont donné promptement d'heureux résultats.

A la demande de M. John-Henricker-Heaton, une députation d'une centaine des premiers citoyens des pays d'Europe s'organise pour faire le tour de l'Europe et interviewer les ministres des postes en vue d'établir la poste internationale à deux sous.

C'est un commencement. Une fois établi en Europe, l'affranchissement à deux sous sera certainement adopté par l'Union postale et deviendra universel.

La réalisation de ce projet ne coûtera rien aux finances des différents pays, si, comme le dit M. Henricker, les mesures nécessaires sont prises. La réduction de l'affranchissement postal a toujours été rapidement suivi d'une augmentation de trafic compensant et au-delà le montant de cette réduction.

On a pu le constater à Montréal avec la réduction de l'affranchissement urbain de deux à un centin. Or, il en coûte plus pour faire porter une lettre à domicile que pour la transporter à des milliers de milles.

L'importante délégation dont nous parlons tentera également d'établir les bases d'un service télégraphique à deux centins le mot dans toute l'Europe. Cette réduction sera possible, les systèmes européens étant administrés par l'Etat. Il en est autrement pour les câblogrammes les systèmes transatlantiques étant la propriété de compagnies.

Cependant, la réduction des taux des dépêches en Europe ne peut manquer d'amener celle des câbles adressés du continent américain au pays de l'Europe centrale et orientale et à une amélioration générale des taux transatlantiques.—(La Patrie).

LES DROITS SUR LE CIMENT

L'ordre-en-conseil réduisant de moitié les droits sur le ciment est expiré depuis le 1er novembre et automatiquement les droits reviennent à l'échelle fixée par le tarif Fielding en 1906. Le gouvernement avait fait cette réduction pour répondre à la demande de l'Ouest qui voulait faire des pavages. L'exécutif a le droit de décréter de telles réductions de droits, mais il en use très souvent.

Le parlement décidera à la prochaine session si l'on doit s'en tenir au tarif Fielding.

Commerce

Geo. Gonthier, H. H. Midgley,
Expert Comptable & Auditeur Comptable Licencie

Gonthier & Midgley

Comptables et Auditeurs

103, rue ST-FRS-XAVIER

Telephones Adresses telegraphiques
Main 5701-5119 "GONTLET"

Tel. Main 575 St-Louis 1029

Résid. 823 Ave. Delorimier

A. N. T. CHAMBERLAND
COURTIER EN ASSURANCE

Représentant la Société d'assurance
Vie Equitable de New-York au Canada
112 Rue St-Jacques.

Edifice Liverpool, Don and Globe

Alex Desmarteau

Comptable auditeu

Spécialité :-

LIQUIDATION DE FAILLITES
COMPROMIS EFFECTUÉS.

No 60 Rue Notre-Dame Est
MONTREAL

J. A. Labrecque

Administrateur de Successions
et de Propriétés.

ACHAT DE COMPTES ET BILLETS
CHAMBRE 623-624

EDIFICE "TRANSPORTATION",

Coin des rues St-Jacques et St-Frs. Xavier
TEL. MAIN 279

Eugène Prévost Rodolphe Bédard

Prévost & Bédard

EXPERTS COMPTABLES,
Auditeurs et Liquidateurs

Edifice Liverpool and London and Globe,

Tel. Main 106 112, rue St-Jacques, Montreal

Commerce

JOS. BRUNET

Manufacturier et Importateur de

**GRANIT A CONSTRUCTION,
MONUMENTS, ETC.**

675, Chemin de la Cote des Neiges,

Tel. Bell Up 1406 MONTREAL

Joseph Fortier LIMITEE

Fabricant - Papetier

PAPETERIE MERCANTILE

Livres de Comptabilité, formules en fonds et en
commande. Fourniture pour chancellerie.

Atelier de Typographie,
Reglure et Reliure

GAUFRAGE, RELIEF ET CAMEE

Encoignure Notre-Dame et St-Pierre.

MONTREAL

TEL. Bell Main 444 TEL. Bell, Main 445

Boite Postale 1363

Theo. Lafleur

LIVRES DE DROIT
EDITEUR, IMPORTATEUR ET RELIEUR

Spécialité :
RELIURE DES RAPPORTS JUDICIAIRES

56, RUE NOTRE-DAME EST
MONTREAL, Canada.

Téléphone Main 7073

P.-V. Rougier A. Ducard

Rougier Freres

(Cie Incorporée)

IMPORTATION DE

PRODUITS FRANCAIS

Maison d'Achat : 9, Place des Vosges, Paris

Siège Social:

63, rue Notre-Dame Est, Montreal

Commerce

Tel. Bell Main 4912

P. A. GAGNON

Comptable Licencie

Chambres 315, 316 et 316,
Edifice Banque Québec.

II, PLACE D'ARMES
MONTREAL.

L. THERIAULT

Entrepreneur de Pompes Funébres
et Embaumeur

24 et 26 ST-URBAIN 355 CENTRE
Tel. Bell Main 1399 Tel. Bell Main 3514

Voitures doubles à la disposition du public

Membre de la Chambre de Commerce.

H. Beauregard

Entrepreneur Général

70, ST-JACQUES
MONTREAL

TEL. MAIN 736

GRAINES DE CHOIX
Pour Jardins et Fermes

Graines de Légumes et de Fleurs
de toutes sortes. Arbres Fruiti-
ers et d'Ornement. Outils et
Accessoires de Jardinage. :: ::

Catalogue Illustré GRATIS sur demande.

DUPUY & FERGUSON

Marchands-Grainiers

38 Place Jacques-Cartier, - MONTREAL

C. E. Racine & Cie

COURTIERS EN DOUANE

SUITE 121

"Edifice Board of trade" MONTREAL

Téléphones (Uptown 4146) (Etabli en 1882)
(Uptown 1044)

ERNEST LEMIRE

Importateur et Marchand
DE BOIS ET CHARBON
EN GROS ET EN DETAIL
963, rue St-Jacques, MONTREAL

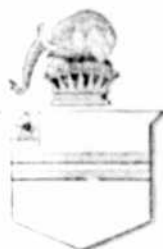
Succursales:
Coin St-Denis et Carmel
Téléphone St-Louis 2149
208, rue Guy

Livraison dans toutes les parties de la Ville
sans charges extra.

Lorsque vous irez à

QUEBEC

Si vous tenez à être
bien logé, essayez le



Le site idéal! Nous avons des chambres tra-
quillamment meublées, pourvues de tout le con-
fort que requiert un hôtel moderne—Eau chaude
et eau froide, et téléphone Bell à longue distance
dans chaque chambre.

Les visiteurs trouveront le St-Louis de leur
goût. Notre table est surtout à remarquer et
nous avons des concerts donnés par un orchestre
spécial tous les jeudis et dimanches soirs.

Si vous voulez goûter le repos et vous régaler,
mettez-nous à l'épreuve.

La réduction de droits a eu d'importants résultats.
Voici un tableau des importations en juin, juillet, août et
septembre.

Mois	1911	1912
	Barils	Barils
Juin	55,646	171,395
Juillet	27,314	267,405
Août	72,695	188,404
Septembre	171,784	166,452
Totaux	327,439	793,656

Ces chiffres sont plus probants si l'on examine l'im-
portation pour les trois provinces de l'ouest.

Mois	1911	1912
	Barils	Barils
Juin	263	50,434
Juillet	514	140,084
Août	187	62,166
Septembre	2,227	44,766
Totaux	3,191	302,450

La diminution de droits a donc fait monter l'impor-
tation de 3000 barils à 300,000.

Le Canada consommera en 1912 huit millions de
barils de ciment de sorte que l'importation ne compte que
pour un dixième.

UNE LOI UNIFORME DE FAILLITE

Elle est de plus en plus demandée par les hommes d'affaires

Lors d'un dîner donné il a quelque temps par la
Canadian Credit Association il a été de nouveau question
de doter le Canada d'une loi de faillite uniforme.

Cette association qui recrute ses membres parmi les
hommes les plus influents de notre commerce a demandé
à l'hon. ministre de la justice, M. Doherty, présent au
dîner, de travailler à obtenir pour notre pays une loi de
faillite uniforme. L'hon. M. Doherty a promis d'appuyer
au parlement toute loi de faillite qui pourra remédier à
l'état de choses actuel.

Fort de cette puissante adhésion le Board of Trade
de Montréal et la Chambre de Commerce ont tour à tour
décidé de travailler à la réalisation du désir des hommes
d'affaires canadiens.

A sa réunion annuelle tenue à Trois-Rivières en mai
dernier la Fédération des Chambres de Commerce s'est
aussi prononcée dans le même sens, et a même tracé un
programme d'action pour mener à bonne fin ce projet.

Il y a longtemps que la Chambre de Commerce veut
doter notre pays d'une loi de faillite uniforme, et elle peut
se vanter d'avoir collaboré grandement au précieux tra-
vail qui fut déjà soumis au parlement par M. le juge
Fortin, alors député de Laval.

Cette question sera reprise et son étude poussée avec
diligence encouragés que nous sommes tous par les déclara-
tion de l'hon. ministre de la justice.

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Etablissement d'un bureau de renseignements sur Montréal

*Rapport du comité des Affaires municipales, adopté par
le Conseil le 9 octobre 1912.*

Le mardi, 8 octobre, le comité des Affaires municipa-
les s'est réuni sous la présidence de M. Isaïe Préfonta-
ine, président.

Étaient aussi présents:—MM. C. H. Catelli, T. Char-
pentier, Ludger Gravel, S. D. Joubert et Adélar Fortier,
2ème vice-président, invité.

Invité à étudier de nouveau la question de l'établis-
ment d'un bureau de renseignements sur Montréal, votre
comité recommande l'adoption de la résolution suivante:

1° ATTENDU QUE il devient de plus en plus
urgent que Montréal ait un bureau de publicité, à cause
de la dangereuse concurrence qui lui est faite par d'autres
villes du Canada;

2° ATTENDU QU'il est établi que nombre d'in-
dustriels étrangers sont venus à Montréal pour s'y établir,
et qu'ils ont dû renoncer à leur projet, et aller s'établir

ailleurs, faute de n'avoir pu se procurer les renseignements nécessaires pour mettre leur entreprise à exécution.

3° ATTENDU QU'É la métropole du Canada souffre le plus grand préjudice à ne pas être suffisamment connue;

4° ATTENDU QU'É depuis nombre d'années, notamment le 24 octobre 1906, le 28 septembre 1909, au mois d'avril 1910; le 11 novembre 1911 et le 9 avril 1912, la Chambre de Commerce a demandé l'établissement d'un bureau de renseignements sur Montréal;

5° ATTENDU QU'aux demandes faites le 11 novembre 1911 auprès des commissaires de la ville, ces derniers ont répondu qu'ils verraient eux-mêmes à répondre aux demandes de renseignements au sujet de Montréal;

6° ATTENDU QU'É en réponse à une lettre de notre Chambre lui transmettant des demandes de renseignements sur Montréal, Son Honneur le Maire Lavallee, a déclaré le 26 février 1912, qu'il n'existait pas de Bureau municipal de Publicité;

7° ATTENDU QU'É en réponse à une nouvelle demande de la Chambre d'établissement d'un bureau de renseignements sur Montréal, les commissaires ont prétendu dans une lettre du 16 avril 1912 qu'ils ne trouvent pas judicieux pour le moment d'instituer tel bureau de renseignements;

RESOLU:—Que la Chambre de Commerce de Montréal prenne l'initiative d'établir ce bureau de renseignements et de publicité, et qu'elle fasse les démarches nécessaires auprès des autorités municipales ou autres pour obtenir une subvention raisonnable afin d'aider à mener à bonne fin cette entreprise dont la réalisation aura les meilleurs résultats.

Le tout respectueusement soumis,

ISAIE PREFONTAINE,

Président du comité.

TAXES IMPOSÉES PAR MAISONNEUVE SUR LES MARCHANDS DE MONTRÉAL

Rapport du comité des Affaires municipales, adopté le 23 octobre 1912.

Ce comité s'est réuni le mardi, 22 octobre 1912, sous la présidence de M. Isaie Préfontaine, président.

Étaient aussi présents:—MM. Armand Chaput, président de la Chambre; Lt-Col. Labelle, Adélar Fortier, W. U. Boivin, C. H. Catelli, S. D. Joubert, J. O. Labrecque et Arthur Lemont.

Après avoir pris connaissance des tazes exorbitantes imposées par la Cité de Maisonneuve sur les marchands de Montréal qui font affaires dans les limites de son territoire, votre comité croit devoir recommander à votre conseil l'adoption de la résolution suivante:—

1° ATTENDU QU'il est de l'intérêt du commerce en général qu'il existe de l'uniformité dans les taxes d'af-

fares imposées par les banlieues sur les marchands de Montréal.

2° ATTENDU QU'il est établi que la taxe imposée actuellement par la Cité de Maisonneuve ne concorde pas avec cette uniformité et qu'elle est une cause d'ennuis pour les marchands de Montréal.

RESOLU:—Que le conseil de la Chambre de Commerce demande aux autorités municipales de travailler à obtenir de toutes les banlieues, et particulièrement de Maisonneuve, une taxe uniforme, et qu'à défaut de se rendre à cette demande, la Cité de Montréal préleve un impôt égal sur tous les marchands des banlieues qui viennent faire affaire à Montréal.

Le tout respectueusement soumis

ISAIE PREFONTAINE,

Président du comité

AGRANDISSEMENT ET EMBELLISSEMENT DU PARC LAFONTAINE

Rapport du comité des Affaires municipales, adopté le 23 octobre 1912.

Ce comité s'est réuni le mardi, 22 octobre 1912, sous la présidence de M. Isaie Préfontaine, président.

Étaient aussi présents:—MM. Armand Chaput, président de la Chambre; Lt-Col. Labelle, Adélar Fortier, W. U. Boivin, C. H. Catelli, S. D. Joubert, J. O. Labrecque, Arthur Lemont, (Dr. Poissant, invité).

Votre comité avait été invité à étudier un projet d'agrandissement et d'embellissement du Parc Lafontaine, soumis par M. l'échevin Poissant. Ayant pris connaissance de ce projet, votre comité recommande à votre conseil d'adopter la résolution suivante:

ATTENDU QU'É la Chambre de Commerce s'est toujours prononcée en faveur du principe de l'embellissement de notre ville et de l'agrandissement de ses parcs, en vue de l'intérêt général,

ATTENDU QU'É le projet soumis par M. l'échevin Poissant paraît offrir des avantages sérieux;

RESOLU QU'É le conseil de la Chambre endosse ce projet et qu'il prie les autorités municipales de travailler à sa réalisation dans l'intérêt de toute la population;

Le tout respectueusement soumis,

ISAIE PREFONTAINE,

Président du comité.

SÉPARATION DU COMMERCE DES LIQUEURS DANS LES ÉPICERIES

Rapport des comités conjoints de Législation, des Épiceries et des Vins et Liqueurs, adopté le 23 octobre 1912.

Ces comités conjoints se sont réunis le lundi, 21 octobre 1912, sous la présidence de l'hon. N. Pérodeau, C. L.

Étaient présents:—MM. C. H. Catelli, Damase Masson, Isaïe Préfontaine, Adélard Fortier, Jos. Ethier, J. A. Beaumiry et J. A. Lalonde.

Vos comités, chargés d'étudier l'opportunité de séparer le commerce des liqueurs dans les épiceries, font rapport que, tout en se prononçant actuellement en faveur du "statu quo" et cela dans l'intérêt général, ils recommandent à votre conseil de nommer un sous-comité composé de MM. Armand Chaput, président de la Chambre, Adélard Fortier, Damase Masson, Joseph Ethier et Arthur Lemont, dans le but d'étudier cette question et de suivre les développements qu'elle prendra, avec devoir de faire rapport à vos comités conjoints.

Le tout respectueusement soumis,

N. PERODEAU,

Président du comité.

LA MISSION CANADIENNE EN EUROPE

Rapport du comité des Officiers, adopté par le Conseil le 16 octobre 1912.

Le comité des Officiers de la Chambre, chargé de l'organisation de la mission canadienne en Europe s'est réuni le lundi après-midi, 14 octobre 1912, sous la présidence de M. Armand Chaput.

Étaient présents:—MM. le Lt-Col. A. E. Labelle, Adélard Fortier, vice-présidents, Georges Gonthier, trésorier et W. U. Boivin, secrétaire.

1° Votre comité a d'abord choisi MM. Chaput, Labelle et H. Laporte, pour composer la délégation qui ira au Board of Trade faire part du projet de notre Chambre;

2° Votre comité a de plus nommé un comité exécutif composé de MM. C. H. Catelli, Georges Gonthier, S. D. Joubert, Joseph Contant et Arthur Lemont, pour s'occuper activement de toute l'organisation, recommandant à ces messieurs de faire le plus de diligence possible et de ne rien épargner de leur dévouement pour assurer le succès de cette entreprise;

3° Enfin votre comité, dans un but de propagande, a autorisé la publication, en brochure, du mémoire de M. Armand Chaput et l'opinion des journaux relatifs à la mission canadienne en Europe.

Le tout respectueusement soumis,

ARMAND CHAPUT,

Président.

LES FAILLITES DU MOIS

Les faillites du mois d'octobre au Canada, soutiennent une comparaison avantageuse avec celles de périodes correspondantes antérieures. Le nombre des faillites en octobre est le plus faible enregistré pour ce mois depuis 1906, tandis que le passif sur lequel portent ces faillites est de beaucoup inférieur à ce qui était en octobre l'an dernier. Nous avons eu en octobre 106 cas

d'insolvabilité commerciale avec un passif total de \$1,480,489 contre 119 faillites et un passif de \$1,702,457 il y a un an. En 1909, il y avait 150 suspensions avec un passif de \$1,352,180. Des faillites du mois dernier le plus petit nombre provient de la classe industrielle qui ne fournit que 22 cas contre 25 l'an dernier et 33 en 1910, mais par suite d'une seule faillite de plus de \$450,000, le passif pour cette classe s'élève à \$649,083, contre seulement \$138,627 en 1911.

Les maisons de commerce fournissent 79 cas avec un montant de \$759,354 contre 90 cas et \$845,644 l'an dernier. Le montant élevé des faillites de l'an dernier est surtout attribuable au fait qu'une seule faillite portait sur un passif de \$700,000.

LES FINANCES DE NOTRE PAYS

LE REVENU DU CANADA POUR LE DERNIER EXERCICE FISCAL, A ÉTÉ DE \$136,108,217.

D'après le rapport des comptes publics, on constate que le revenu du Canada pour l'exercice fiscal terminé le 31 mars dernier s'est élevé à \$136,108,217, laissant un surplus de \$37,946,776. Une somme de \$26,823,190 a été dépensée au fond du capital, soit \$24,262,254 sur les chemins de fer, \$1,153,778 sur le pont de Québec, et \$2,560,938 sur les canaux. Pendant l'année, \$21,110,352 ont été dépensés sur le Transcontinental et \$1,710,448 sur l'Intercolonial. Le port de Québec a coûté \$510,818 et le chenal du Saint-Laurent, \$1,167,462. Le gouvernement a prêté trois millions de dollars à la commission du port de Montréal.

À la fin de l'exercice fiscal, les déposants dans les banques du gouvernement possédaient \$58,219,328, et les billets du Dominion en circulation étaient de \$113,329,633. Le gouvernement avait aussi une dette de \$339,919,460, un fonds d'amortissement de \$12,353,286, et un actif de \$168,419,131.